

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Mairie de 86350 Château Garnier

Le 15 septembre deux mil vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Date de convocation : 31 août 2023

<u>Présents</u>: AUDOUX François, BARREAU Eliane, BRISEPIERRE Jérôme, BLANC Delphine, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, NAILANI Ambdilhadi, HUVELIN Damien, NIORT Jacques, STEPHENS Angela

Jacques NIORT a rejoint la séance à 20h30 Delphine BLANC a quitté la séance à 20h35

Excusés:

Valérie BAUDET Tiphaine CHAUVEAU Christian DEVERGE a donné pouvoir à Ambdilhadi NAILANI François FOUSSIER Emmanuel REMAUD Secrétaire de séance : Eliane BARREAU

Le compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité

• Ordre du jour complémentaire :

- Villages d'Avenir
- Soutien au peuple marocain

Pour: 10 Contre: 0 Abstention(s): 0

• D2023/107 - Avenant au bail emphytéotique Sergies

Ayant rejoint la séance à 20h30 Monsieur Niort Jacques n'a donc pas participé à cette délibération. Monsieur le Maire présente l'avenant à la Promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives signée le 03/10/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour : 10 Contre : 0

Abstention(s): 0

Jacques NIORT a rejoint la séance à 20h30

Convention chemins WPD

Jacques Niort, Claudine Chevais et Damien Huvelin potentiellement intéressés se retirent de la salle (ML. Foussier François est absent)

Le quorum n'étant pas atteint, cette question est reportée au prochain conseil municipal.

Delphine BLANC a quitté la séance à 20h35

• D2023/108 – Renouvellement du PEC de MONFRONT Steven

Ayant quitté la séance à 20h35 Madame Delphine BLANC n'a donc pas participé à cette délibération.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de renouveler le PEC de Steven MONFRONT du 04/10/2023 au 03/04/2024 à 26/35èmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents le concernant.

Pour : 10 Contre : 0

Abstention(s): 0

• D2023/109 - Création PEC / périscolaire et entretien des locaux

Ayant quitté la séance à 20h35 Madame Delphine BLANC n'a donc pas participé à cette délibération.

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements
- Suivi pendant la durée du contrat
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois à raison de 26 heures par semaine.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions de :

- Nettoyage des locaux et assistance auprès des enfants de l'école
- Surveillance du périscolaire
- Aide aux services techniques
- Aide à la tenue de l'agence postale

à raison de 26 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 18 septembre 2023.

L'Etat prendra en charge une partie de la rémunération correspondant au S.M.I.C.

⇒ Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions d'Agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 26 heures / semaine annualisées.

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences,

Vue la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

DECIDE:

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 10 *Contre* : 0

Abstention(s):0

• D2023/110 – Demande de résiliation du bail du Dr Rouet Marion

Ambdilhadi NAILANI se retire de la séance et son pouvoir n'est pas utilisé.

Ayant quitté la séance à 20h35 Madame Delphine BLANC n'a donc pas participé à cette délibération.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du 28 août 2023 du Docteur ROUET NAILANI Marion qui demande la résiliation de son bail de location.

Monsieur le Maire propose de mettre fin au bail au 30/11/2023.

Pour: 8
Contre: 0

Abstention(s): 0

• <u>Le Point sur la relance du projet MAC - ESPACE D'ACCUEIL DES ASSOCIATIONS ET DE COWORKING</u>

Un rendez-vous a eu lieu avec l'atelier du Moulin.

L'architecte viendra avec le Maître d'œuvre le 27 septembre 2023.

• <u>Lancement du projet de Végétalisation de l'espace du Moulin Gavallet et de rénovation de logements</u>

Il s'agira de se renseigner pour le fonds vert et les fonds friches auprès de la DDT

• <u>D2023/111 - Rénovation du Multiservices : présentation des devis.</u>

Ayant quitté la séance à 20h35 Madame Delphine BLANC n'a donc pas participé à cette délibération.

Monsieur le Maire présente les devis au conseil municipal.

Entreprise	Travaux	Montant HT
Fabrice Arlot	Peinture-Revêtement sol	10771.79
Moineaud père et	Menuiserie WC	
fils	handicapé	1866
	Plomberie WC	
SARL Vaillier	handicapé	1645.42
Total		12637.79

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces devis à l'unanimité

Pour: 10 Contre: 0

Abstention(s): 0

• D2023/112 - Rénovation du Multiservices : Plan de financement et demande de subventions

Ayant quitté la séance à 20h35 Madame Delphine BLANC n'a donc pas participé à cette délibération.

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux du Multiservices et propose de solliciter des subventions.

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX MULTISERVICES

DEPENSES			RECETTES		
Entreprise	Travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant
Fabrice Arlot	Peinture-Revêtement sol	10771.79	Activ 3	27%	3373.00
Moineaud père et fils	Menuiserie WC handicapé	1866	Région	30%	3791.34
SARL Vaillier	Plomberie WC handicapé	1645.42	Commune		5473.45
Total		12637.79			12637.79

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce plan de financement à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès du Département et de la région.

Pour : 10 *Contre* : 0

Abstention(s):0

• <u>D2023/113 - Demande de subvention des Chats de la Clouère</u>

Ayant quitté la séance à 20h35 Madame Delphine BLANC n'a donc pas participé à cette délibération.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « Les Chats de la Clouère » au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention d'un montant de 180€00 à cette association au titre de l'année 2023.

Pour : 10 *Contre* : 0

Abstention(s): 0

• D2023/114 - Mise en sécurité de la rue du Moulin.

Ayant quitté la séance à 20h35 Madame Delphine BLANC n'a donc pas participé à cette délibération.

Monsieur le Maire propose de porter la limitation de vitesse à 30 km/h, la création d'un passage piétons et la création de rétrécissements ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette mise en sécurité.

Pour : 10 *Contre* : 0

Abstention(s): 0

• Le point sur la rentrée scolaire et la cantine.

La rentrée scolaire s'est très bien passée.

Une nouvelle institutrice est arrivée.

Elodie BOUCHET a pris ses nouvelles fonctions à la cantine le 4 septembre 2023 en remplacement de Cécile ROGEON.

• Planification ascendante des énergies renouvelables

Le projet devra être présenté au conseil municipal puis à la population.

Il devra être validé avant le 31 décembre.

• Affaires diverses

O Le point sur le déploiement de la fibre

Tous les villages devraient progressivement être raccordés à la fibre.

o Le point sur la problématique de réception des portables

o Admissions en non-valeurs

Monsieur le Maire refuse de passer des factures en non-valeur et veut essayer de récupérer les sommes (parfois modiques).

o Restauration du beffroi

Monsieur le Maire présente le dossier de Bodet Campanaire

• Les décisions du maire

- o Contrat Pluriservices
- o Bail Mme Rullier
- o DIA 2023_007, 5 rue Monchandy

• Questions diverses